



**Le Club du Setter
Anglais est heureux
de vous convier
à la
NATIONALE
D'ELEVAGE 2013
MAURON
29 et 30 juin 2013**



PROGRAMME N.E 2013
Centre culturel MORONOË

SAMEDI 29/06/2013

- 15h-17h : Excursion (gratuite) avec Visite Guidée sur le circuit des légendes de Brocéliande.
Départ bus à 14h45
- 18 h : Assemblée Générale Ordinaire
- 20h : Vin d'honneur
- 20h30: Banquet

DIMANCHE 30/06/2013

- 8 h 15: Ouverture du Secrétariat (retrait des catalogues, cartons d'exposants et tickets repas),
Contrôle vétérinaire
- 9 h: Début des jugements
Ring Classe Jeune Mâles
Ring Classe Jeune Femelles
Ring Classes Puppy, vétérans, champions Mâles et Femelles
Sélection des « Excellents TOP » : classes intermédiaire, ouverte et travail
- 11h30: Désignation du Meilleur Jeune Chien de la Nationale d'Elevage 2013.
Remise des Prix des Classes jeunes, puppy, vétérans, champions sur le podium
- 12h15 – 13h30: Déjeuner
- 13h30: Reprise des Jugements
Sélection des 4 premiers Classes Intermédiaires
- 14h00:
Ring : Sélection des 4 premiers Classes Ouverte Mâles
Ring : Sélection des 4 premières Classes Ouverte Femelles
Ring : Sélection des 4 premiers Classes Travail Mâles
Ring : Sélection des 4 premières Classes Travail Femelles
- 15h00:
Ring central : Classement des 4 premiers Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail Mâles et Femelles
- 15h45: Remise des Prix sur le podium des 4 premiers des Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail
- 16h00:
Ring central : Désignation du CACS, RCACS Mâles et Femelles

- 16h30: Ring central :
Présentation et Désignation du meilleur lot d'élevage (lot reproducteur)
Présentation et Désignation du meilleur en classe d'élevage (lot élevage)
- 17h00: Remise des Prix des finales

**REGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE
NATIONALE D'ÉLEVAGE, AVEC ATTRIBUTION
DU CACS**

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra au Centre de Moronoë à MAURON (56) le dimanche 30 Juin 2013

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h15. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises et pourront être interrompus entre 12h15 et 13h30

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs-vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de la peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non-affiliée à la S.C.C. Les juges peuvent présenter un chien ne leur appartenant pas le jour où ils n'officient pas. Seront refusés : a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique. b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

Vous pouvez engager votre chien dans les classes suivantes :

- **Classe PUPPY** : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant. Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à classement.
- **Classe JEUNE** : pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au C.A.C.S.
- **Classe INTERMÉDIAIRE** : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.
- **Classe OUVERTE** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail.
- **Classe TRAVAIL** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Travail.
- **Classe CHAMPION** : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. - et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

- **Classe VETERAN** : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement (les 4 premiers étant classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire) mais ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
- **Lots d'Elevage** : 1 mâle ou 1 femelle accompagné de 3 à 5 de ses chiots (fils ou fille) au 1^{er} degré et engagé en classe individuelle. Le jugement se fera sur l'homogénéité du lot. **Classe Elevage** : 3 à 5 chiens du même affixe, pouvant appartenir à des propriétaires différents.

JUGEMENTS - Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

- **Excellent** - qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant de la classe et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer de petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.
- **Très bon** - qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
- **Bon** - qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
- **Assez bon** - qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Seuls les deux premiers des classes Intermédiaires Ouverte et Travail restent dans le ring pour l'attribution du C.A.C.S. ou de la R.C.A.C.S.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 Euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le Club du Setter Anglais extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le Club du Setter Anglais ne peut en aucun cas être tenu responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le Comité du Club DU Setter Anglais (voir paragraphe Réclamations).

Avis aux exposants résidant en France

Suivre la réglementation du Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires en vigueur).

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Présentation obligatoire à l'entrée de l'exposition du certificat de vaccination antirabique en cours de validité. Photocopie à adresser avec l'engagement du chien à l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cette feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement commun à toutes expositions canines. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club du Setter Anglais de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causé par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucune société canine ou club non affilié à la S.C.C. ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Clôture des engagements : 15/06/2013

- **NOM DU CHIEN :**
.....
- Sexe : M F
- Date de naissance :/...../.....
- N° LOF :
- N° identification (Puce ou Tatouage)
.....
- Nom du Père :
.....
- Nom de la Mère :
.....
- Nom de l'Éleveur :
.....
- Nom du Propriétaire :
.....
- Adresse Complète :
.....
.....
.....
- N° Tél :
.....
- Adresse E-mail :
.....@.....

Tarif : 15 € pour le premier chien, 10 € pour le second, 5 € pour les suivants.

Classe dans laquelle est engagé votre chien (cocher la classe choisie) :

- Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois)
- Classe Ouverte (à partir de 15 mois)
- Classe Travail (à partir de 15 mois)
récompense en travail date et lieu :
.....
- Classe Champion (minimum 15 mois)
titre de champion date d'homologation :
.....
- Classe Jeune (de 9 à 18 mois)
- Classe Puppy (de 6 à 9 mois)
- Classe Vétéran (à partir de 8 ans)

AUTRES CLASSES

(Classes pouvant être constituée sur place)-
engagement gratuit

- Lot d'élevage– Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
- Classe Elevage– Pour au moins trois et au plus 5 chiens, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

**Renseignements à fournir
faute de quoi le chien sera
inscrit en classe ouverte.**

Les récompenses et titres exigés doivent être obtenus avant la date de clôture des inscriptions

**Classe Travail : joindre justificatif
(Photocopie du carnet de travail ou
de l'attestation de la SCC)**

CARNET DE TRAVAIL N° :
(Se munir carnet de travail)

- *Pour chien né en France et appartenant à un propriétaire français ou pour un chiot importé dont le propriétaire est français : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un très bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P.) :*
- *Pour un chien adulte importé : même récompenses en France que ci-dessus. Peut concourir en classe de travail s'il a le titre exigé.*
- *Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger : Doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays*

Classe Champion

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou de Champion International de la F.C.I. :
Pour les étrangers joindre les justificatifs.

Réponses

Très important : Si la classe d'engagement de votre chien n'est pas précisée, le chien sera mis d'office en classe jeune ou ouverte selon son âge (ne concerne pas la classe puppy).

FEUILLE D'ENGAGEMENT A RETOURNER

A :

Sébastien GUILLEMOT
144, route du Rousset
38730 DOISSIN
OU

ENGAGEMENT VIA INTERNET :

CEDIA : <http://cedia.fr/>

Le règlement par chèque des engagements adressés par courrier postal est à établir à l'ordre du CSA.

HEBERGEMENT

Liste indicative :

www.le-relais-de-broceliande.fr

www.aurelaisduporhoet.com

www.brithotel-stmeen.com

www.hotelroiarthur.com

www.hotel-lecobh.com

www.hotel-restaurant-saintmarc.com

www.lethy.com

www.ajoncs-dor.com

REPAS :

Réservation souhaitée pour le 15/06/2013 au plus tard.

NOM : _____

RESERVATION DES REPAS SAMEDI 29 JUILLET à 20 h

BANQUET

(30 € adulte - enfant de -10 ans : 10 €)

Nombre de repas adultes x 30 € =

Nombre de repas enfants x 10 € =

RESERVATION DES REPAS DIMANCHE 30 JUILLET

Déjeuner campagnard

Nombre de repas x 15 € =

Visite du Circuit des Légendes de Brocéliande
(réservation souhaitée pour le 15/06/2013 au plus tard auprès de Jacques RAFFIN :
Nombre de personnes

REGLEMENT DES REPAS

(chèque à l'ordre du CSA)

A ADRESSER A :

JACQUES RAFFIN

Etang de l'orme

56430 MAURON

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Contacts :

- Jacques RAFFIN

Tel : 02 97 22 61 79

jacques.raffin56@orange.fr

- Sébastien GUILLEMOT

Tel : 06 16 47 02 14

communication@club-setter-anglais.com